

Vers une politique linguistique

Quelques points de repère dans l'histoire de la langue française

1. Langues pré-indo-européennes. Avant J. C., le territoire de la France contemporaine était occupé par des populations différentes (les Aquitaines, les Ibères, les Ligures) qui parlaient des langues non indo-européennes. Les traces de leurs langues sont présentes dans la toponymie préceltique (notamment dans les noms des fleuves et des montagnes). Arrivés sur le territoire vers 800 ans avant J. C., les Gaulois sont les premiers porteurs de langue indo-européenne.

2. Langue gauloise. Le territoire actuel des populations d'origine celtique en Europe n'est pas vaste, mais à l'époque des Gaulois ils avaient été le plus grand peuple de l'Europe. Agriculteurs, ils n'avaient pas d'esprit guerrier et leur culture se basait sur la religion et le savoir des druides. Ils ont produit des poèmes et des récits qui ont d'abord été transmis oralement, puis grâce à l'écriture ogamique. Les langues celtiques ne connaissaient pas la consonne p.

Les Gaulois ont été vaincus par Jules César en 52 avant J. C. La Gaule est devenue colonie de Rome. Les soldats et les fonctionnaires romains ont apporté le latin. Les Gaulois se sont assimilés grâce à la scolarisation, la religion, l'administration romaines. Dans 5 siècles, la langue gauloise a cessé d'exister, ou pour mieux dire, a évolué (avec le latin) pour donner naissance au français. Dans le français actuel, on trouve à peu près 200 expressions gauloises, surtout dans les domaines de :

- l'agriculture – *la charrue*
- la nature – les noms des arbres (*le chêne, l'if*)
- les noms des villes – *Lyon* (Lugdunum – forteresse de Lug, le Dieu des arts et métiers) ; *Nanterre* (Nemetodurum – forteresse sanctuaire, forteresse des Saints)

3. Substrat, superstrat, adstrat. La situation linguistique dans la Gaule était la suivante. Les langues gauloise, mais aussi celles des Aquitains, des Ibères et des Ligures forment le **substrat** (une base) pour la langue française. Le latin a formé le **superstrat**, c'est-à-dire la langue qui s'est superposée à la base linguistique. Enfin, au fur et à mesure, le français naissant s'est enrichi grâce à l'**adstrat** avec lequel il a été en contact incessant : c'étaient les langues voisines (germaniques), telles que les langues des Wisigoths, de Burgondes, des Francs.

4. Naissance du français. On parle de la naissance du français avec les premiers documents qui l'attestent, dont surtout *Serments de Strasbourg* (842). Néanmoins, c'était déjà le *Concile de Tours* (813) qui a donné la permission d'employer les langues vulgaires (le français et le germanique) à l'église. C'est la preuve que, au début IX^e siècle, le peuple ne comprenait plus bien le latin. Une autre preuve en est que, à la fin du VIII^e sc, Charlemagne, partisan de la culture latine, considérait nécessaire de relatiniser la France en réintroduisant le latin à la cour et dans le domaine des lettres. On parle dans ce sens de la **renaissance carolingienne**. Il a invité le savant Alcuin de l'Angleterre pour enseigner le latin aux moines qui n'arrivaient plus à comprendre le texte de la Vulgate, traduction latine de la Bible rédigée par St. Jérôme au Ve sc. Pendant la relatinisation, mais aussi plus tard on observe la création de doublets étymologiques quand le même mot latin a

donné naissance à deux formes françaises, ex. *liberare* – libérer, *livrer*, *hospitale* – hôpital, hôtel, etc.

5. Moyen Âge et l'évolution des dialectes. Entre les 5^e et le 12^e sc., le français naissant a pris des formes très différentes dans les régions. C'est l'époque des dialectes (aussi appelés « patois ») et d'un grand morcellement linguistique lié au morcellement féodal. Le dialecte de l'Île de France ne s'est pas encore imposé. Dante Alighieri, poète et linguiste italien, a proposé une division tripartite des dialectes. Selon la façon d'exprimer le « oui » dans tel ou tel dialecte, il distingue les groupes de dialectes suivants : les langues d'oc, les langues d'oïl et les langues de ci.

La zone d'oc regroupe les parlers plus proches du latin (limousin, auvergnat, gascon, béarnais). Au XI^e siècle, le français ne connaissait encore aucune œuvre écrite importante, mais la langue d'oc avait déjà produit des œuvres poétiques de grande importance. Il s'agit de la première grande poésie lyrique de l'Occident (la poésie des troubadours).

La zone d'oïl, où l'on ressent une influence germanique, regroupe plusieurs dialectes (poitevin, angevin, champenois, tourangeau) qui, aujourd'hui, n'ont pas de statut de langues régionales bien établies.

La zone francoprovençale (les langues de ci) regroupe des parlers de type occitan, mais très influencés par les parlers d'oïl. C'est la zone de Lyon, Grenoble, Genève et Lausanne avec les dialectes tels que le lyonnais, le chablais, le valais, etc.

L'incompréhension entre les gens qui parlaient les divers dialectes existait dans le passé, mais la communication entre les locuteurs des dialectes différents était plus faible qu'aujourd'hui.

Dès la fin du XIII^e siècle la langue française (le français de Paris) s'impose comme la langue du roi. Cet épanouissement est dû au pouvoir royal et à la centralisation administrative. Les langues régionales restent tout de même en usage et la France reste un pays multilingue. Parmi elles, aussi les langues non romanes : basque, breton, flamand, alsacien. La plupart de gens parlent les dialectes. Le latin est utilisé dans l'enseignement à la Sorbonne jusqu'au XIX^e siècle et dans les monastères.

6. Le règne de François 1^{er}. François 1^{er} a mené une politique linguistique active. En 1530, il fonde le Collège de 3 langues où l'enseignement a été dispensé en hébreu, en grec et en latin, puis aussi en français. Plus tard, le Collège a été transformé en Collège Royal, puis Collège de France.

Une autre mesure adoptée par François 1^{er}, l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), fait remplacer le latin par le français dans tous les écrits officiels administratifs.

Avec François 1^{er}, l'évolution du français devient dirigée. Cependant, le développement spontané progresse aussi. Outre la création des doublets, qui continue, il y a des emprunts à d'autres langues :

- a) à l'arabe – *carafe, cotno, guitare, gilet, sucre, zénith, zéro, giraffe*
- b) à l'allemand – *halte*
- c) au néerlandais – *cauchemar*
- d) à l'espagnol – *bizarre, camarade*
- e) à l'italien – *arcade, balcon, banque, bulletin, burlesque, carnaval, caprice, façade, gondole, festin, faillance, cartouche, escort, soldat, fregate, etc.*

L'enrichissement du vocabulaire reflète la situation économique et politique. Le français est diffusé au Canada et aux Etats-Unis.

7. Premières tendances de codification. Au XVII^e siècle, le pouvoir est concentré à la cour royale de Louis XIV et on observe les premières tendances à codifier la langue. C'est le siècle du « bon usage » quand on cherche à définir l'utilisation correcte de la langue. En 1635, Richelieu crée l'Académie française qui a pour mission de codifier le lexique et de fixer la grammaire, la prononciation, l'orthographe, en d'autres termes, d'établir les premières normes et règles du français. En 1649, le Dictionnaire de l'Académie est publié.

8. La Révolution et les patois. Au XVIII^e siècle, les langues régionales sont toujours restées dans la vie courante et représentent le moyen de communication le plus naturel. Pendant la Révolution française, un français sur 10 parlait le français et un Français sur 4 ne le connaissait pas du tout.

En 1794, l'Abbé Grégoire fait un appel public à l'abolition des patois pour que les lois de la République soient comprises de tous. Il a réalisé une enquête sur l'utilisation de la langue nationale : 6 millions ignorent la langue, 6 millions connaissent la langue passivement, 3 millions parlent la langue nationale bien. toutefois, ses efforts restent sans conséquences. Il n'est pas possible d' « abolir » une langue ; la langue est un corps vivant qui est né et qui meurt naturellement, un peu comme un être humain.

Pourtant, au XVIII^e siècle, il est décidé que la langue de constitution doit être instituée dans toutes les écoles. Les écoles doivent mettre fin à l'inégalité de la parole et à l'incompréhension mutuelle. Le bon usage ne doit pas être uniquement pour la cour, mais pour tout le monde. Beaucoup de nouveaux mots sont créés ou acquièrent de nouvelles significations : *constitution, république, révolution* (avant : le trajet d'une planète autour du soleil ; maintenant : bouleversement).

9. Les patois après la Révolution existent parallèlement au français jusqu'au XX^e siècle. Les deux guerres mondiales ont changé la situation : avant, les locuteurs unilingues parlaient les patois. Aujourd'hui, les personnes unilingues en France parlent français. Par moments, les langues régionales (les patois) sont même presque menacés d'extinction. Dans chaque région, les amateurs essaient donc de les conserver. Les différences dans les usages langagiers qui existent aujourd'hui sont plutôt d'ordre sociale et correspondent à des façons de parler des différentes catégories et groupes sociaux. En 1964, général de Gaulle établit le Haut Conseil de la langue française qui est censé développer une politique linguistique cohérente en faveur de la langue française.

10. L'orthographe. Même si, en France, on a une diversité des langues, l'orthographe française est souvent considérée comme pétrifiée. Toutes les réformes envisagées de l'orthographe ont échoué. Les réactions passionnées des gens démontrent un grand amour pour la langue française et pour son orthographe et pensent que, en changeant l'orthographe, les mots perdraient les traces de leur passé.